

Procédure de vérification et de révision de l'évaluation

Aux étudiants et aux professeurs de la FMD,

Par la présente, nous tenons à vous rappeler la procédure à suivre lors de demandes de vérification et de révision de l'évaluation :

1. Vérification de l'évaluation :

Toute demande de vérification de l'évaluation doit se faire par courriel au professeur responsable du cours en mettant en CC tgde-fmd@umontreal.ca au plus tard 14 jours après l'émission du relevé de notes.

La vérification de l'évaluation est d'une durée maximale de 15 minutes et porte sur des aspects techniques, tels que la compilation et la transcription des notes. Il n'est en aucun cas possible de revoir l'entièreté de l'évaluation. Aucune copie ne sera remise.

Lors de cette période de vérification, l'étudiant n'aura pas le droit d'avoir de matériel pour prendre des notes.

2. Révision de l'évaluation :

Toute demande de révision de l'évaluation doit se faire par courriel à [Dr Félix Girard](#), vice-doyen aux études et aux affaires étudiantes, en mettant en CC [Catherine Brisebois](#), son adjointe, et ce, au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes. À noter que l'émission des relevés de notes du trimestre :

- Automne 2025 est le 22 janvier 2026
- Hiver 2026 est le 21 mai 2026
- Été 2026 est le 28 août 2026

Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter le [règlement des études de 1^{er} cycle](#), plus précisément les articles 9.4 *Vérification de l'évaluation* et 9.5 *Révision de l'évaluation*.

Nous vous remercions à l'avance de votre habituelle collaboration.